

Hospitalisation privée : des soins impayables

Autor(en): **Zirilli, Anne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Génération plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-832265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Hospitalisation privée

Les primes d'assurance privée augmentent de manière exponentielle avec l'âge. Elles peuvent parfois être multipliées par 9 entre 26 et 71 ans.

Des primes qui quadruplent, quintuplent, décuplent au cours de l'existence, c'est la norme dans l'assurance d'hospitalisation en privé depuis 1996, année qui marque l'introduction de la LAMal et de son corollaire, une libéralisation sauvage du secteur des complémentaires.

Jusqu'alors, les assurés versaient des cotisations un peu plus élevées au départ, afin de pouvoir continuer à payer leur assurance d'hospitalisation en privé dans leurs vieux jours. Aujourd'hui, les jeunes bénéficient de tarifs minimalistes... tant qu'ils sont jeunes!, car la prime augmente au fil du temps pour atteindre des sommets dissuasifs en fin de vie.

Les seniors à la porte

Chez Helsana, la prime va jusqu'à quadrupler entre 30 ans et 70 ans. Au Groupe Mutuel, pas de limite: un assuré valaisan verra sa prime multiplier par neuf entre 26 et 71 ans. «Dans la plupart des caisses, les primes augmentent de façon exponentielle... jusqu'à ce qu'on ne puisse plus payer», résume

Cédric Angel, créateur et directeur du site comparatif www.c-primes.ch, conçu à la fois pour les professionnels et le grand public.

C'est le système du «risque pur», et c'est aussi le moyen qu'ont trouvé les assureurs de se débarrasser des assurés âgés. Résultat: en vingt ans, la proportion d'assurés couverts en privé a diminué de moitié. «Ils ne représentent plus que 22% environ, avec de gros écarts entre les cantons: 33% à Genève, 18% dans le canton de Vaud, 5,7% en Valais et très peu dans les autres cantons romands, particulièrement pauvres en cliniques», déplore Pierre-Frédéric Guex, président de l'association Vaud-Cliniques.

Domage, car cette complémentaire offre bien plus qu'un surcroît de confort. Etre logé dans une chambre individuelle (ou à deux lits en semi-privé), avec salle de bain, télévision et accès internet, est certes plus agréable que se retrouver dans une chambre à quatre ou sept lits équipée d'un lavabo... D'autant que, en clinique, le décor rivalise avec un hôtel 4 étoiles et que, partout, les horaires de visite

sont plus souples, la cuisine plus raffinée, le choix des menus plus étendu. Mais l'essentiel est ailleurs: l'assurance d'hospitalisation en privé offre surtout la possibilité de choisir son médecin.

Le choix du médecin

En clinique, vous retrouverez le gynécologue ou l'urologue qui vous suit depuis des années, celui que vous recommandez votre généraliste ou que désigne le bouche à oreille. Dans les hôpitaux publics, en division privée, le choix est plus restreint: ce sera le médecin chef de service ou un médecin adjoint chevronné qui tiendra le bistouri et vous suivra avec sollicitude durant votre séjour, vous accordant une visite chaque jour. Tandis que le patient de la division commune sera plutôt confié au jeune «chef de clinique», voire à des assistants bien encadrés, et ne recevra la visite du patron du service qu'une fois par semaine. Cela dit, ces médecins en début de carrière sont étroitement supervisés par un confrère expérimenté, lequel tient le bistouri pour les opérations lourdes. De plus, dans les petits hôpitaux, peu

Les avantages du privé, moins cher: c'est possible!

◆ **POUR DES PRIMES MOINS ÉLEVÉES.** Demandez à votre caisse de passer de la complémentaire d'hospitalisation en privé à la variante semi-privé. C'est 40% moins cher environ. Ce transfert doit se faire sans diminution de votre couverture et sans remplir un questionnaire de santé (Montant des primes sur www.c-primes.ch)

◆ **CHAMBRE À UN LIT SANS ÊTRE ASSURÉ EN PRIVÉ.** C'est possible en Suisse romande moyennant un supplé-

ment de prix à verser à l'hôpital (entre 100 et 300 francs par jour), mais vous serez traité comme un patient de la division commune. Exception: Genève. Dans le canton de Vaud, cette possibilité n'existe que pour la maternité et les hôpitaux de rééducation.

◆ **ÊTRE OPÉRÉ PAR UN MÉDECIN CHEVRONNÉ SANS ÊTRE ASSURÉ EN PRIVÉ.** C'est possible dans les petits hôpitaux qui n'ont pas une multitude de spécialistes sous la main.

des soins impayables



L'hospitalisation en chambre privée offre un cachet de luxe et des soins haut de gamme. Mais à quel prix!

importe le type d'assurance: tous les patients, publics ou privés, sont généralement opérés par le médecin chef de service.

Planifier une opération

Mais est-il vraiment possible, comme le veut la rumeur, de se faire opérer plus vite grâce à sa complémentaire? Oui, à condition d'avoir accès aux cliniques, car dans les hôpitaux, le patient privé ne bénéficie d'aucun passe-droit. «Au contraire, il attend parfois plus longtemps», assure Bernard Gruson, directeur

général des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Et d'ajouter, chiffres à l'appui, qu'il ne faut pas dramatiser ces délais d'attente: «Ils sont plus courts en Suisse que partout ailleurs. Les urgences sont prises à temps, seules les opérations qui peuvent être planifiées à moyen terme sans mettre en danger le patient sont reportées à plus tard. Et curieusement les files d'attente disparaissent en été...»

Cependant, il y a quelques exceptions problématiques. Il faut compter trois mois aux HUG, sauf

cas d'urgence, pour une prothèse de la hanche planifiée et une année et demie pour... une intervention au pied! Au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) aussi, il faut attendre: entre trois à six mois au bas mot en orthopédie, sauf cas d'urgence... C'est là que les cliniques révèlent leur utilité. «Nous offrons la possibilité au patient de choisir la date de son opération», note Philippe Cassegrain, président de l'association Genève-Cliniques.

Anne Zirilli

Délais de résiliation à géométrie variable

◆ **CONTRAT D'UN AN:** pour la fin de l'année avec trois mois de préavis. La lettre recommandée doit parvenir à la caisse fin septembre. Contrat plus long: pour l'échéance, avec 3 à 6 mois de préavis.

◆ **SI VOTRE PRIME AUGMENTE** et à condition que cette augmentation ne s'explique pas par le passage à une classe d'âge supérieure: pour la fin de l'année. La lettre doit parvenir à l'assureur dans

les 20 à 30 jours qui suivent l'annonce de l'augmentation.

ATTENTION: à partir de 50 ans, vous ne trouverez aucun assureur qui vous reprendra pour l'hospitalisation en privé, sinon à des prix exorbitants. Lettre type de résiliation sur le site www.c-primes.ch (cliquer sur Espace Public puis sur doc/utiles).